

Publiée le 05 juillet 2024

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-sept juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Christian RIOU, Alain MILON, Serge SOLER, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Alexandra PIEDRA, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2024\_96**

**VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE AUX OPERATEURS EXTERIEURS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2024**

La mise en œuvre et la coordination du Contrat de Ville a été transférée à la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat. Dans ce cadre chaque année un appel à projet est réalisé et transmis à l'ensemble des opérateurs et partenaires.

La ville de Sorgues reste en soutien des porteurs de projets souhaitant s'engager dans les quartiers prioritaires, avec les habitants, et dont les actions répondent aux orientations du Contrat de ville et de l'appel à projet en 2024.

Les dossiers de demandes de subvention déposés par les associations au titre de l'appel à projet 2024 font l'objet d'une étude au sein de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat et les partenaires signataires du contrat de Ville. Cette étude permet d'échanger sur la pertinence des actions présentées, et notamment de faire le point sur la mobilisation des crédits de l'ensemble des partenaires signataires. Enfin, l'instruction de ces demandes de subventions est conduite de manière concertée lors d'un Comité de Pilotage.

Dans ce cadre et à la suite du comité de pilotage du 11 avril dernier, il convient d'adopter la programmation pour l'année 2024 financée par les institutions suivantes Etat, Département, CAF, MSA, Bailleurs sociaux, qui intervient sur les axes du contrat mis en œuvre sur les territoires prioritaires. Ces actions sont soit portées par la ville, soit mises en œuvre par des opérateurs extérieurs, conformément à l'appel à projets 2024.

La programmation 2024 est jointe en annexe.

En conclusion du présent rapport, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des crédits pour les associations pris sur le du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville : 0286 CDV 65748 ET CDV 657 382 pour un montant total de 34 000 €
- ci-contre le détail

AXES STRATEGIQUE+ACTIONS	OPERATEUR	INTITULE DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION SORGUES	IMPUTATION BUDGETAIRE
<b>Pilier I :</b> Cohésion sociale 1) Accès aux droits, lutte contre les discriminations et accès à la santé Cohésion sociale 1) Accès aux droits, lutte contre les discriminations et accès à la santé	CIDFF	Permanences juridiques	1 500 €	0286 CDV 657382
	La grange des roues	Création d'une cantine sociale et épicerie associative : la grange des roues	1 000 €	0286 CDV 657382
	CASC	Programme de réussite éducative	9 000 €	0286CDV 657382
2) Education-Parentalité- Jeunesse	ASSER	Juste pour les filles	500 €	0286 CDV 657382
	ASSER	En avant le sport	1 000 €	0286 CDV 657382
	ASSER	CLAS	9 000 €	0286CDV 65748
	ASSER	SPORT SANTE	1 000 €	0286 CDV 657382
3) Accès à la culture	CASEVS	Promouvoir l'action citoyenne à travers la sensibilisation à l'environnement et au sport	1 500 €	0286CDV 65748
	AFSA84	J'apprends à nager	1 500 €	0286CDV 65748
3) Accès à la culture	NUMA	Alpha'art	1 500 €	0286CDV 65748
<b>Pilier II :</b> Cadre de vie et renouvellement urbain 1) habitat	Les petits débrouillards	Un été scientifique à Sorgues	1 000 €	0286 CDV 657382
<b>Pilier III :</b> Le développement de l'activité économique et de l'emploi 1) diagnostic-prospectives 2) mise en réseau et accompagnement des	Mission locale	Le « aller vers » et la relation entreprise au service du développement de l'activité économique	2 000 €	0286CDV 65748

entreprises	NUMA	Atelier numérique	1 500 €	0286CDV 65748
<b>Pilier IV :</b> Valeurs de la République et de la Citoyenneté	NUMA	Sensibilisation aux valeurs de la république	1 500 €	0286CDV 65748
<b>TOTAL</b>			<b>34 000 €</b>	

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions allouées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

**Vu**, l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la validation de la programmation du contrat de ville en comité de pilotage du 11 avril 2024

**Vu**, la délibération de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat du 24 Juin 2024

**Vu** l'avis favorable de la Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 12 juin 2024

**Sur** le rapport présenté par Bernard RIGEADE;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la programmation du contrat de ville

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

**Pour l'ASSER : Cindy CLOP et Serge SOLER ne prennent pas part au vote.**

**Pour le CASEVS : Virginie BARRA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Jean-François LAPORTE, Christelle PEPIN, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA et Christian RIOU ne prennent pas part au vote.**

**Pour la mission locale, Bernard RIGEADE ne prend pas part au vote.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*